Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260520-2026-44-DE
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

République française
Département de l'Hérault

Numéro
2026-44

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 20 MAI 2026

Quorum	7
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an Deux mille vingt-six et le 20 mai à 9 heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président,
Présents : M. Gérard BESSIERE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI, M. Christian RIGAUD, M. Daniel VALETTE, M. Daniel FABRE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Sébastien SOULIER, Mme Martine BONNET
Absents excusés: M. Jérôme VALAT, M. Claude LAATEB.
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Installation du Comité syndical du Syndicat Centre Hérault

Conformément aux articles L 5211-6 à L 5211-8, les structures intercommunales (Communauté de Communes du Clermontais, Communauté de Communes Lodévois et Larzac, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault) ont désigné leurs délégués,

Il revient au doyen de séance, Madame Martine BONNET, d'installer le nouveau Comité Syndical.

Madame Martine BONNET déclare les membres du Comité syndical du Syndicat Centre Hérault suivants installés :

- **Membres Titulaires et Membres Suppléants :**

Pour la Communauté de Communes du Clermontais
Membres titulaires
M. Gérard BESSIERE
M. Olivier BRUN
M. Olivier BERNARDI
M. Christian RIGAUD

Membres suppléants
M. Jean-Marie SABATIER
Mme Marguerite ESTEVE
M. Francis BARDEAU
Mme Véronique LAJARA

Pour la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
Membres titulaires
M. Jérôme VALAT
M. Daniel VALETTE
M. Daniel FABRE
M. Claude LAATEB

Membres suppléants
M. Frédéric ROIG
Mme Hélène GASTAND
Mme Danièle JOSEPH
M. Jean Luc REQUI

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260520-2026-44-DE
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Membres titulaires
M. Jean François SOTO
Mme Véronique NEIL
M. Sébastien SOULIER
Mme Martine BONNET

Membres suppléants
M. Philippe LASSALVY
M. Michaël TOURSEL
M. Philippe SALASC
M. Jean Marie VIAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : .../..../2026
et publié ou notifié le : .../..../2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .